



OFFRE DE GESTION LOCATIVE

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION		Pack "SERENITE" 5% HT (5,425% TTC*)	Pack "PREMIUM" 7% HT (7,595% TTC*)	Observations
MISSIONS ADMINISTRATIVES	Envois administratifs et postaux divers : relevés de gérance, règlements aux artisans et autres prestataires	✓	✓	
	Attestation d'Assurance risques locatifs : suivi annuel du renouvellement	✓	✓	
	Contrôle et gestion de validité du préavis (<i>en cas de départ du locataire</i>)	✓	✓	
	Relance des locataires : lettre de rappel, 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	✓	
	Emission des avis d'échéances et délivrance des quittances et reçus	✓	✓	
	Gestion des sinistres auprès des syndicats et assureurs	✓	✓	
	Avertir le Trésor Public de chaque mouvement de locataire	✓	✓	
	Archivage et classement des dossiers	2,80€ TTC*/an	2,80€ TTC*/an	
MISSIONS COMPTABLES	Consultation des comptes/dossiers via extranet: accès 24H/24H	✓	✓	
	Encaissement des loyers, charges et allocations	✓	✓	
	Acompte mensuel des fonds perçus : reversement des loyers, charges et TEOM	✓	✓	
	Réédition mensuelle des comptes de gérance (<i>en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72</i>)	✓	✓	
	Révision des loyers (<i>annuelle ou triennale</i>)	✓	✓	
	Préparation du décompte de sortie du locataire : arrêt des comptes, gestion du dépôt de garantie	✓	✓	
	Gestion des provisions pour charges : encaissement, régularisation annuelle sur justificatifs produits par le propriétaire/syndic	✓	✓	
	Etablissement et envoi des éléments nécessaires à la déclaration des revenus fonciers (2044)	60€ TTC*	60€ TTC*	
MISSIONS TECHNIQUES	Rapport d'état des lieux numérisé	✓	✓	
	Remise du diagnostic immobilier sur l' Etat des Risques Naturels et Technologiques	✓	✓	
	Gestion et suivi des réparations urgentes et/ou inférieures à 300 € TTC	✓	✓	
	Gestion technique de tous travaux : <i>Recherche de prestataires, établissement de devis préalable et validation auprès du propriétaire, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et réception des travaux.</i>	jusqu'à 300€ TTC* : 10€ TTC* de 300€ à 600€ TTC* : 20€ TTC* de 600€ à 1000€ TTC* : 30€ TTC* supérieur à 1000€ TTC* : 5% TTC* des travaux	✓ ✓ ✓ 5% TTC* des travaux	
	Photos et/ou vidéo de votre logement à chaque changement de locataire.	30€ TTC*	✓	
	Représentation et/ou accompagnement à la livraison d'un bien neuf et suivi des réserves.	80€ TTC*	80€ TTC*	
	Vérification du logement avec compte rendu pendant les vacances locatives	100€ TTC*	100€ TTC*	
	MISSIONS JURIDIQUES	Suivi Pré-contentieux : relance simple, mise en demeure et commandement à payer (<i>les frais d'huissier et d'avocat sont à la charge du bailleur</i>).	✓	✓
Suivi Contentieux : Représentation lors des expertises et accompagnement jusqu'à la clôture du dossier.		80€ TTC*	80€ TTC*	
Représentation du propriétaire aux Assemblées Générales (<i>délégation du pouvoir bailleur à l'agence IFF</i>).		80€ TTC*	80€ TTC*	

* : TARIF incluant le taux de TVA de 8.5% en vigueur au 01/09/2018

ASSURANCES GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI)

.GARANTIE DE BASE (Plafond global des garanties : 70 000 € par sinistre)

Garanties	Montant maximum par sinistre	Franchise	Taux
Loyers et charges impayés	Indemnisation limitée à 24 mois (maximum 3 000 €/mois)	NEANT	2,90 % TTC*
Détériorations immobilières	Maximum de 7 800 €, dans la limite de 4 fois le montant du loyer mensuel pour les dommages matériels , et 2 fois le montant du loyer mensuel pour les pertes immatérielles		
Contentieux (y compris frais d'expulsion ou de recouvrement)	illimité		
<input type="checkbox"/> .GARANTIE DE BASE + VACANCE LOCATIVE			
Vacance Locative (relocations) <i>Réservée aux lots dont le loyer est au maximum de 1 500€ charges comprises</i>	100% du dernier loyer pendant 4 mois , déduction faite du coût du mandat de gestion et de l'assurance	2 mois	4,50 % TTC*

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

Art.5 loi du 6 juillet 1989, modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014

	1- Les honoraires plafonnés de visites, de constitution de dossier et de rédaction du bail	2- Les honoraires plafonnés d'état des lieux d'entrée***	3- Les honoraires libre de négociation à la charge exclusive du bailleur
LOCATAIRE	8 € TTC par m ² de surface habitable**, soit : € TTC	3 € TTC par m ² de surface habitable**, soit : € TTC	
PROPRIETAIRE	8 € TTC par m ² de surface habitable**, soit : € TTC	3 € TTC par m ² de surface habitable**, soit : € TTC	100€ TTC* : studios/T1 200€ TTC* à partir du T2
		2bis - Honoraires d'état des lieux de sortie**** 150€ TTC* : studios au T2 200€ TTC* : T3 au T4 250€ TTC* : T5 et plus	

* : TARIF incluant le taux de TVA de 8.5% en vigueur au 01/09/2018

** : Surface habitable (hors varangue et terrasse)

*** : Le Mandataire se réserve la possibilité de déléguer l'établissement des états des lieux à l'un de ses partenaires.

**** : Les honoraires d'état des lieux de sortie ne sont facturés qu'en l'absence d'honoraires d'état des lieux d'entrée lié à une relocation du logement.

